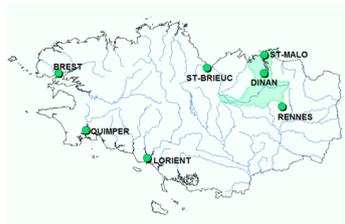


N°13  
Février 2012

## Edito du Président



### Notez sur vos agendas !

La CLE se déplace pour expliquer son projet aux élus et aux professionnels du territoire.

4 réunions d'information sont prévues en 2012 :

- 5 mars : St Jouan des Guérets (salle de la mairie à 18h30)
- 15 mars : Pleslin Trigavou (salle de la mairie à 18h00)
- 16 mars : Lanrelas (salle des fêtes à 14h15)
- 21 mars : Plouasne (espace Dériole à 18h00)

### Attention, nouvelle adresse !

M. René Régnauld  
Président de l'EPTB Rance-  
Frémur-Baie de Beausseis  
3 rue de la Chalotais  
22100 Dinan  
Tel: 02-96-85-02-49  
Mail: cle.rance@orange.fr  
Site internet:  
www.sagerancefremur.org

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

**Directeur de publication** : M. René REGNAULD, Président de la CLE

**Rédaction et conception** : T. BERTHOU, A. LANDAIS, A. LEGEAY

**Impression** : Imprimerie de la Rance

### Appropriation et réussite ?

Depuis de nombreux mois la révision de notre SAGE approuvé et publié en avril 2004 se poursuit.

Etat des lieux, études par cabinets spécialisés, analyses et diagnostic par nos commissions, travaux de celles-ci validés par nos séances plénières se sont succédés à très bon rythme.

Je me félicite de la forte et constante présence lors de nos travaux.

Les sujets sont importants. Le SAGE reconnu par toutes les instances est appelé à influencer les politiques publiques notamment, ainsi que nos actions et décisions individuelles.

Le projet de SAGE révisé va être soumis à enquête publique. Préalablement quatre réunions déconcentrées de terrain (Saint Jouan des Guérets, Pleslin Trigavou, Lanrelas et Plouasne) sont prévues avant fin mars.

L'objectif est de réunir tous les élus (maires et leurs équipes) ainsi que toutes les personnes intéressées. Je compte sur la présence du plus grand nombre.

L'appropriation du contenu du SAGE révisé par tous passe par la réussite de son application laquelle s'inscrit fondamentalement dans une démarche durable au service de la protection de la planète et de celles et ceux qui l'occupent et l'occuperont.

L'implication des élus, des maires notamment et du fait de leur légitimité démocratique est essentielle.

Merci pour l'attention réservée à cet appel.

Tous concernés !

Tous acteurs !

Tous responsables !

René Régnauld,  
Président de la CLE

Sénateur honoraire - Maire de Saint-Samson sur Rance



## Signature de la Charte des espaces côtiers Bretons : le volet Littoral s'étoffe !

Sur la façade littorale du SAGE, la stratégie retenue par la CLE vise à assurer la satisfaction des différents usages littoraux (pêche, plaisance, loisirs, etc.) et leur conciliation avec l'aménagement et les activités économiques sur le territoire des bassins versants.

Proposée par le conseil régional de Bretagne, la Charte promeut un développement durable de la zone côtière.

A l'initiative de Mme THOMAS, vice-présidente, et Mr BURLLOT, vice-président, les Présidents de CLE ont signé la Charte le 25 janvier 2012.

[www.labretagneetlamer.fr](http://www.labretagneetlamer.fr)



# Où en est la révision du SAGE ?

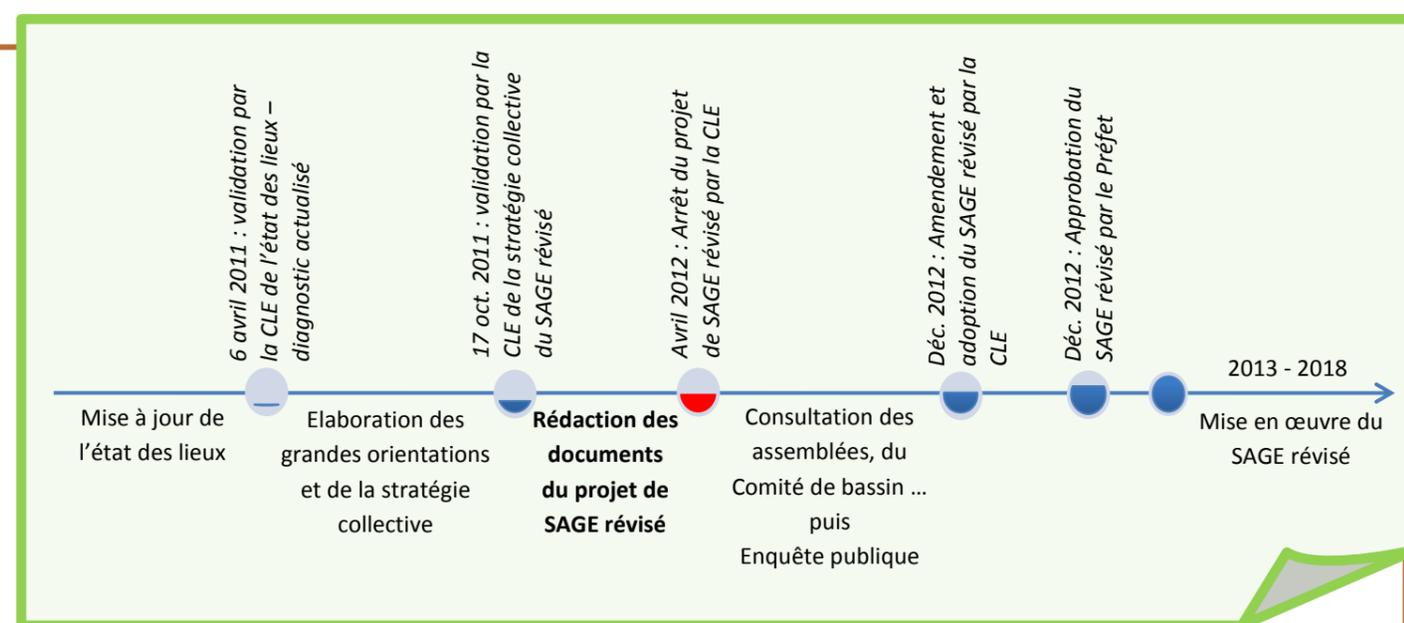
La révision du SAGE Rance Frémur baie de Beausseis avance. Fin 2011, la Commission Locale de l'Eau a validé à l'unanimité les enjeux et les objectifs du futur SAGE révisé. Elle en a également validé les grandes orientations en termes d'axes de travail et moyens à mettre en œuvre.

Pendant la phase de rédaction des documents du SAGE, chacun a son rôle à jouer :

- Le comité de rédaction guide la rédaction des documents du SAGE ;
- Les commissions thématiques amendent les documents du SAGE, plus particulièrement les fiches actions ;
- Le bureau de la CLE élabore les documents du SAGE et prépare les réunions de la CLE ;
- La Commission Locale de l'Eau (CLE) valide les documents du SAGE.

La CLE est accompagnée pour la rédaction par des prestataires dont IDEA Recherche et le cabinet juridique ARES.

Le schéma suivant récapitule la stratégie adoptée collectivement par la CLE pour atteindre le bon état des milieux aquatiques :



## Objectifs

Bon Fonctionnement du bassin versant

Préserver le littoral

Assurer l'alimentation en eau potable

Sensibilisation

Gouvernance

## Enjeux

Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau

Préserver et gérer durablement les zones humides

Adapter l'aménagement du bassin versant

Assurer la qualité sanitaire des eaux de baignade

Assurer la qualité sanitaire des eaux conchylicoles

Lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales

Réduire les rejets chimiques dans le milieu

Contrôler l'envasement en estuaire de Rance

Réduire la pression azotée

Lutter contre le phosphore pour limiter l'eutrophisation des plans d'eau

Lutter contre la pollution par les pesticides

Limiter les apports de matière organique - plans d'eau

Promouvoir les économies d'eau

## Mots - clefs

Connaissance, débit minimum compatible avec la vie biologique, continuité écologique, morphologie, impacts des plans d'eau

Connaissance / suivi, protection, plans de gestion

Bocage anti-érosif, gestion des eaux pluviales, cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'eau, de l'urbanisme

Amélioration de l'assainissement collectif (collecte, transfert, traitement) et non collectif des eaux usées ;

Réduire les pollutions bactériologiques liées à l'aariculture

Algues vertes, Alexandrium

Adapter le carénage, gestion des sédiments portuaires

Connaissance, plan de gestion des sédiments

Animation agricole, fertilisation équilibrée, pratiques à basses fuites d'azote, systèmes à bas niveau d'intrants, gestion des zones humides

Fertilisation équilibrée, connaissance de la sensibilité des sols à l'érosion, lutte contre l'érosion, schémas d'aménagement de l'espace

« 0 phytos » sur les espaces urbains, sensibilisation des particuliers  
Animation agricole, bonnes pratiques, systèmes économes en intrants

Bocage

Sensibilisation, réhabilitation des réseaux « fuyards »

Partage d'expérience, formations des élus, scolaires, mutualisation

Coordination des maîtres d'ouvrages, appui sur contrats de bassins versants pour mise en œuvre opérationnelle

## Zoom sur ...

### ... la continuité écologique



#### Qu'est-ce que c'est ?

C'est le fait d'assurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments dans les cours d'eau du périmètre du SAGE, en s'affranchissant des ouvrages hydrauliques aménagés en travers (moulin, barrages, écluses, seuils, etc.).

La CLE du SAGE a fait de la restauration de la continuité écologique un thème fort de sa stratégie d'action sur le bassin-versant.

#### Comment ?

##### → Mieux Connaître ...

la CLE a fait réaliser une étude d'inventaire et d'identification de l'ensemble des ouvrages hydrauliques transversaux pouvant mettre à mal cette continuité sur les drains principaux du territoire du SAGE.

##### → ... Pour bien Agir

Sur le terrain, certaines actions de remédiation sont déjà en cours. Ainsi, le syndicat intercommunal du Linon a procédé à l'effacement d'un vannage à clapets et à la remise dans son lit d'un ancien bras du Linon, au lieu-dit la Lande Besnard à St-Domineuc (35). L'inauguration des travaux s'est faite en novembre 2011, en présence notamment de M. Chesnais, président de la commission « milieux aquatique ».

### ... la validation des inventaires de zones humides

Depuis 2004, les communes participent à la sauvegarde des zones humides en les inventoriant et en les inscrivant dans leurs documents d'urbanisme. Afin d'assurer la cohérence de ces inventaires communaux de zones humides et de se mettre ainsi en compatibilité avec la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, la CLE a établi une méthodologie permettant d'évaluer la qualité des inventaires.

Cette méthodologie a été validée par la CLE plénière du 17 mai 2010. L'expertise des inventaires vérifie qu'ils respectent le cahier des charges proposé par la CLE et évalue le taux d'oublis dans le recensement des milieux humides. Les inventaires ayant des taux d'oublis inférieurs à 10% sont considérés comme proches de l'exhaustivité.

A ce jour, sur les 106 communes du SAGE, 85 inventaires communaux de zones humides ont été validés par la CLE.



#### La Cellule d'animation

Anne LEGEAY, Animatrice – coordinatrice

Typhaine BERTHOU, Zones humides – Cours d'eau

Sébastien CLAIR, administration – comptabilité

Alice LANDAIS, Littoral – SIG

## Agenda 2011

**4 février:** Commission milieux aquatiques

**9 février:** Commission littorale

**10 février:** Présentation des résultats de l'étude « eaux souterraines » au SIAEP d'Evran

**11 février:** Commission agricole

**18 février:** Bureau de la CLE/ syndicat mixte

**4 mars:** Commission agricole

**9 mars:** Bureau de la CLE/ syndicat mixte

**18 mars:** Comité syndical

**24 mars:** Présentation des résultats de l'étude « eaux souterraines » au SPIR

**6 avril:** CLE plénière

**21 avril:** Bureau commun CLE Rance Frémur / CLE Arguenon Fresnaye (étude « algues vertes »)

**2 mai:** Lancement de l'étude « identification des sources de pollution en amont des zones conchylicoles »

**6 mai:** Commission Assainissement / Eau potable

**9 mai:** Commission milieux aquatiques « zones humides »

**1<sup>er</sup> juin:** Comité syndical

**28 juin:** Présentation des résultats de l'étude « eaux souterraines » au SIAEP de Montauban St Méen

**29 juin:** Commission littorale

**8 juillet:** Commission agricole

**11 juillet:** bureau de la CLE/

**12 juillet:** déménagement

**1<sup>er</sup> août:** Comité syndical

**29 août:** Bureau commun CLE Rance Frémur / CLE Arguenon Fresnaye (étude « algues vertes »)

**5 septembre:** Commission milieux aquatiques

**9 septembre:** Commission agricole

**14 septembre:** Commission milieux aquatiques

**5 / 17 octobre:** CLE plénière

**10 octobre:** Lancement de l'AMO "accompagnement la rédaction du SAGE révisé"

**21 octobre:** Lancement de l'étude "algues vertes en baies de Lancieux / Arguenon"

**14 novembre:** bureau de la CLE

**28 nov / 5 décembre:** comité de rédaction

**9 décembre:** bureau de la CLE

**20 décembre:** CLE plénière / Comité syndical

La CLE était également représentée lors du suivi des actions effectuées sur le périmètre du SAGE et durant les concertations menées par la région Bretagne et les services de l'Etat:

- Contrats territoriaux de bassins versants
- Mise en œuvre du programme Breizh Bocage
- Diagnostics de l'état des rivières
- Centre de ressources et d'études scientifiques sur l'eau de Bretagne (CRESEB)
- Charte "Jardinez au naturel"
- classements des cours d'eau (art.L 214-17 du code de l'environnement)
- parc naturel marin normand-breton

Suivi des études : inventaire des obstacles à la continuité écologique, identification des sources de pollution en amont des zones conchylicoles, algues vertes en baie de Lancieux et de l'Arguenon